

* PAUCA SED BONA.—Dernièrement un certain prédicateur s'adressant à une réunion de dames qui portaient des crinolines d'une dimension exagérée, leur disait en levant les yeux et les mains au ciel: Rappelez-vous mes chères sœurs, combien les portes du Paradis sont étroites!

* Un journal raconte le trait suivant: Il y a quelque temps, un ministre de la religion réformée prononçait dans une ville d'Allemagne un discours funèbre sur la tombe d'un riche protestant. Faisant un magnifique éloge du défunt, sa bourse, dit-il, était ouverte à tous ses frères. J'ai été moi-même dans le cas d'offrir sa générosité. Je lui ai emprunté 40 écus, et jamais il les a réclamés. Emporté par l'improvisation, l'orateur ne soupçonnait pas quel effet devait bientôt produire sa confiance. A peine les funérailles étaient-elles terminées, que les héritiers se concertèrent et n'eurent rien de plus pressé que de demander au ministre la restitution de la somme prêtée avec les intérêts. Un peu interdit d'abord, il promit de s'exécuter, ne s'attendant certes pas à cette conséquence d'un mouvement oratoire.

MINUTES ET DELIBERATIONS DU COMITE

DES

COMPTES PUBLICS.

(Suite et Fin.)

Monsieur Patry continue à être interrogé:

(Par monsieur Ferres.)

Q. 190. Vous dites en réponse à la question 146, que les chassis ne furent ni vitrés ni peinturés; prétendez-vous dire que vous avez laissé les lâtisses seulement avec les chassis à leur place? R. Je les peinturai et vitrai moi-même à Belle-Isle.

20 avril 1859.

Monsieur Gauvreau est interrogé de nouveau:

(Par monsieur Simard.)

Q. 199. Savez-vous si les articles suivants: 68,000 briques, 800 pieds de cèdre, 20,000 bardeaux, deux pierres-à-foyer, cent barils de sable, 260 livres de tôle galvanisée, et une barre de cuivre de trois pouces carrés chargés dans l'estimé pour Belle-Isle ont été expédiés de Québec à Belle-Isle? Savez-vous la valeur des deux guindeaux et du bassin mentionnés dans le dit compte? R. 68,000 briques sont chargés dans le compte, mais le résultat de mon mesurage donne au-delà de 40,600 et non 55,600 tel que mentionné par mon-

sieur Patry. Le surplus de la brique est ce que j'ai moi-même ordonné d'expédier en mai 1854, et tous les autres matériaux mentionnés dans la question furent envoyés par mon ordre, et avant le départ des goëlettes, je m'assurai personnellement que tous ces effets étaient à bord. Le prix chargé pour les guindeaux est le prix ordinaire et comprend le prix des chaînes. Le montant pour le bassin est le prix payé à monsieur Thomas Andrews par le contracteur. Monsieur Andrews reçut aussi £25 pour deux réservoirs à l'huile, et dans le compte £12 seulement sont chargés pour ces articles.

Q. 199. Monsieur Patry a dit en réponse à la question 124 que trois hommes seulement hivernèrent à Belle-Isle durant l'hiver de 1855-1856, comment se fait-il que dans votre liste vous chargez comme si 20 hommes avaient hiverné là? R. Si monsieur Patry a dit cela, c'est par erreur ou autrement, et ce n'est point correct. En référant à la liste N. 2 fournie par monsieur Patry, il sera vu qu'il y est chargé un nombre d'hommes égal à celui mentionné dans la liste que j'ai déposée devant le comité, à l'exception cependant du nom d'un homme omis par monsieur Patry: le nom de cet homme est Welsh, pilote. Je mets devant le comité une lettre de monsieur Patry pour prouver ce que j'ai dit.

Q. 203. Pouvez-vous expliquer au comité la différence qui appert entre votre compte fourni au Gouvernement pour le phare de Belle-Isle et les estimés et comptes filés devant le comité par monsieur Patry? R. La différence est due à l'omission qu'a fait monsieur Patry des noms des trois hommes dont les gages étaient élevés. Il y a aussi une différence entre le nombre de jours pour les chevaux; mais cette différence est minime. La grande différence est le prix pour la pension des hommes évaluée à 2s. 6d par jour; lequel prix je considère est absurde, car je considère que leur pension valait beaucoup plus que cela. Le prix que j'ai chargé dans les estimés comprend la pension et comme je l'ai déjà dit, le dommage inévitable et la perte des provisions. J'avais aussi fait une allowance pour la fourniture des instruments de toute sorte et pour diverses dépenses encourues par le contracteur, aussi bien à Québec qu'ailleurs. Le nombre de chevaux que monsieur Patry trouve moindre que moi, peut être attribué à la circonstance que les chevaux qui furent envoyés à Belle-Isle restèrent à Forteau. Le temps de ces chevaux ne fut par chargé à Forteau. En 1855, six chevaux furent envoyés à Forteau et quatre à Belle-Isle. Ayant rencontré monsieur Patry dans le détroit de Belle-Isle, vers la fin de juin de la même année, nous en vinmes tous deux à

conclure qu'il valait mieux laisser à Forteau tous les chevaux destinés à Belle-Isle, vu qu'il n'y avait là, pour eux, ni ouvrage ni provisions. Monsieur Patry devrait prendre ces chevaux à mesure qu'il en avait besoin.

Q. 205. Voulez-vous expliquer pourquoi vous avez alloué 10s. par jour pour chaque cheval employé au phare de Belle-Isle? R. Je crois l'avoir déjà dit et je le répète. Dans ce compte était inclus l'achat et la perte des chevaux, avec leur nourriture et le cout de toutes les voitures nécessaires. J'avais aussi inclus le dommage fait au foin et à l'avoine.

Q. 206. Savez-vous si tous les instruments dont se servaient les ouvriers employés à la construction du phare de Belle-Isle étaient fournis aux dépens du contracteur? Oui, tous les instruments furent fournis aux dépens du contracteur.

Q. 207. Savez-vous si la province a souffert quelque perte par les surcharges faites par le contracteur ou autrement dans la construction du phare de Belle-Isle? R. Non.

(Par le président.)

Q. 208. Avec votre question No 52 vous produisez un certificat de monsieur Buteau, montrant que tout le montant payé pour le service des goëlettes en 1854. Est-ce en divisant cette somme entre le nombre total des goëlettes que vous arrivez au prix de £80 10s payé pour chaque goëlette? R. Exactement.

Q. 210. Référez à ces comptes produits et filés, et dites, n'y a-t-il pas vingt-quatre voyages de goëlettes chargés dans le compte pour les quatre phares pour l'année 1854, à £80 10s-chaque se montant à \$7,728. R. Oui, c'est correct.

Q. 211. Comment rendez-vous compte de la différence de \$2,283, étant la différence entre la somme totale de \$7728, certifiée par vous comme étant le prix du service d'une goëlette aux quatre phares en 1854 et le compte du certificat de monsieur Buteau? R. Parce que je reçus des ordres en 1855 de fournir au département des travaux publics, le nombre des goëlettes expédiées et je les divisai après en avoir trouvé le nombre exact, et comme il appert aussi dans l'état des goëlettes fournies par moi.

25 avril 1859.

M. Paye est examiné.

(Par monsieur Ferres.)

Q. 220. Ce contrat (de monsieur Baby) fut-il fait par le commissaire-en-chef d'alors en vous consultant comme ingénieur-en-chef et considérez-vous le prix raisonnable? R. Un des contrats fut fait avant que je fus nommé ingénieur-en-chef, et l'autre est daté après ma nomination. Je ne savais point qu'il y eut aucun.